

N° 22491-2018/4-ACTS/ DJA

Date du : 31 août 2018

Rapport de présentation

OBJET : modifiant l'arrêté modifié n° 880-2015 du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs

PJ : un projet d'arrêté

Référence : - arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs ;
- délibération du congrès modifiée n° 98 du 25 juillet 1990 relative à l'institution d'une commission des ressources marines.

La délibération du congrès modifiée n° 98 du 25 juillet 1990 sus-référencée, prévoit en son article 4 que la commission des ressources marines est ainsi composée :

- le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant, président ;
- le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ou son représentant, membre ;
- trois membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie, membres ;
- un représentant par province des services techniques compétents dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture, membre ;
- le directeur de l'IRD ou son représentant, membre ;
- le directeur de l'IFREMER ou Nouvelle-Calédonie ou son représentant, membre ;
- le directeur des affaires maritimes, chef du service de la marine marchande et des pêches maritimes ou son représentant, membre ;
- le chef du groupe de projet ZoNéCo ou son représentant, membre ;
- un représentant par province des pêcheurs professionnels, proposé par l'exécutif provincial, membre.

La direction du développement rural a ainsi proposé les personnes suivantes en tant que représentant des services techniques compétents dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture :

- *M. Bernard FAO, responsable du bureau des pêches, titulaire ;*
- *M. Thomas TIBURZIO, responsable du département de l'aquaculture et des pêches, suppléant.*

A ce titre, il convient de modifier l'arrêté modifié du 26 mars 2015 sus-référencé en désignant un titulaire et un suppléant, bien que les statuts ne prévoient pas de suppléance, pour siéger au sein de la commission des ressources marines.

Tel est l'objet de l'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.